

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre juin, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER, Mme Chantal LEFEVRE et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : M. LECACHEUX qui donne pouvoir à M. ALLES, M. Thomas ZUMBIEHL **Secrétaire de séance** : M. CHANCLUD.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Programme triennal 2006-2007-2008 : Validation de l'avenant N°1 avec l'entreprise STAR
- Révision du Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA).
- Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) : contribution de la collectivité

à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal accepte.

Les comptes rendus des séances du 13 mars 2009 et du 3 avril 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M14.

Une somme de 3750 € avait été inscrite par erreur au Compte 041 alors qu'elle devrait figurer au compte 2135, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier le budget. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à modifier le budget.

MAPA (Marché à Procédure Adaptée) : Autorisation de signature au Maire.

Un Marché à Procédure Adaptée a été lancé afin de réaliser le contrat rural (création d'un hangar Municipal, Aménagement des abords du Hangar et création d'une aire de jeux pour enfants), Le Conseil Municipal a consenti la délégation de signature au Maire, mais elle est plafonnée à 206 000€ HT en toutes circonstances. Le montant des opérations du contrat rural s'élève à 333 023 €, c'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer le MAPA concernant le contrat rural. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à **signer** le MAPA dans le cadre de la réalisation du contrat rural et tous avenants s'y rapportant.

AUTORISATION POUR LE RECRUTEMENT D'AGENT SAISONNIER

Pour pouvoir recruter un agent non titulaire saisonnier, le conseil municipal doit donner son accord. Le bon fonctionnement du service implique le recrutement d'un agent saisonnier pendant la période de juillet et août pour remplacer l'agent titulaire en vacance et préparer le terrain pour l'implantation du hangar municipal. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Emet** un avis favorable à l'embauche d'un agent saisonnier et **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

PARTICIPATION CARTE IMAGINE'R

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Maintient** la participation communale sur la carte imagine'R pour l'année scolaire 2009/2010 à 86 € pour les étudiants scolarisés en établissements secondaires. Cette participation sera versée à la famille sur présentation du reçu de paiement de la carte imagine'R, d'un relevé d'identité bancaire et d'un certificat de scolarité de l'étudiant.

Programme triennal 2006-2007-2008 : Validation de l'avenant N°1 avec l'entreprise STAR

L'acte d'engagement avec l'entreprise STAR fixait le montant du marché à 75 717.92 € pour des travaux de voirie sur diverses voies communales. Le montant du marché n'atteignait pas la totalité du montant accordé au plan triennal 2006- 2007- 2008 c'est pourquoi des travaux supplémentaires ont été demandés. L'augmentation du marché étant supérieure à 5% du montant initial doit être acceptée par le Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **accepte** le montant des travaux de l'entreprise STAR soit 80 229.09€.

Révision du Plan Régional de la Qualité de l'air (PRQA)

Le Conseil Régional Ile de France a élaboré un projet de Plan Régional pour la Qualité de l'Air et son Président sollicite l'avis des communes sur le projet de PRQA francilien. Monsieur le Maire rappelle que le lieu dit Groslieu situé sur la commune d'Allainville a été retenu comme site d'accueil d'un centre d'enfouissement technique des déchets ménagers de la région parisienne. Et que ce site, éloigné des lieux de production des déchets, aura entre autres

conséquences, une augmentation du trafic routier contraire au PRQA. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Emet** un avis favorable sur le projet PRQA francilien avec des réserves. Notamment, il **Demande** que l'inscription du site de Groslieu – Commune d'Allainville aux Bois, comme centre d'enfouissement technique, soit retiré du PREDMA, compte tenu qu'il n'est pas compatible avec les objectifs du Plan Régional de la Qualité de l'Air.

Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) : contribution de la collectivité à l'enquête publique : Le Conseil Régional Ile de France a élaboré un projet de PREDMA et a identifié deux sites, l'un situé au Sud de l'Essonne (St Escobille) et l'autre au sud des Yvelines au lieu dit Groslieu (commune d'Allainville aux bois), comme sites pouvant accueillir des centres d'enfouissement Technique des déchets de la région Parisienne. Ces sites étant à la fois très proches l'un de l'autre mais éloignés des lieux de production et de concentration des déchets, il est clair que ce choix ne relève pas de réflexions dans le cadre de l'aménagement du territoire mais plutôt d'une opportunité offerte par un propriétaire d'accueillir cette installation. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Emet** un avis **défavorable** sur le projet PREDMA francilien et **Demande** que l'inscription du site de Groslieu –Commune d'Allainville aux Bois, comme centre d'enfouissement technique, soit retiré du PREDMA.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à la lecture des comptes rendus :

Cofiroute : M. ALLES expose les propositions de services de Cofiroute pour divers travaux. Les coûts étant importants, il semble préférable de conserver notre équipement.

Mur du Cimetière : Le maçon ayant établi le devis de restauration du mur, a cessé son activité. Il nous faut donc obtenir de nouveaux devis, et reprendre une délibération afin de solliciter la subvention du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse sur ces nouvelles bases.

PNR Tables de pique-nique : La subvention a été accordée par le PNR et la commande a été passée.

SIAEP D'Angervilliers : Monsieur le Maire avait envoyé un courrier à toutes les communes du SIAEP pour motiver notre demande de sortie du syndicat pour le hameau de La Bête (voir conseil précédent). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat refuse la sortie de Longvilliers car il n'est pas dans l'intérêt du Syndicat d'autoriser la sortie d'une commune, en raison des investissements (même si à titre indicatif, la Bête ne représente que 1.44% du budget du SIAEP D'Angervilliers). Une seule commune a donné son accord. M. ALLES rappelle à ce propos qu'il est difficile de quitter un Syndicat et explique que Saint Arnoult souhaite en ce moment même quitter la compétence « transport scolaire » du Syndicat Intercommunal de ST Arnoult, ce qui a été refusé par le SICSA pour l'année scolaire à venir, en raison du délais trop court pour mettre un nouveau dispositif en place et du coût à reporter sur les autres communes.

SIAEP d'Ablis : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée:

- Sur la qualité des eaux, dossier transmis par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales) des Yvelines

- Sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée, élaboré par le Syndicat Intercommunal pour l'Adduction d'Eau Potable dans la région d' Ablis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.

Problèmes de pression d'eau : M. CHANCLUD explique que les Hameaux de Reculet et Petit Plessis et notamment les habitations situées en hauteur subissent des variations de pression d'eau. Ces hameaux étaient tout d'abord rattachés au château d'eau de Saint Arnoult, avec une pression de 7 bars. Depuis l'adhésion de Rochefort au SIAEP d'Ablis, ces hameaux sont reliés au château d'eau de Rochefort (qui produit une pression de 4 bars) la plupart du temps, mais basculent sur Saint Arnoult en cas de nécessité. De plus, à l'inverse, si besoins d'eau à Saint Arnoult, une pompe aspire l'eau sur le réseau de Rochefort pour alimenter Saint Arnoult. Il se produit alors un phénomène de siphon dans les conduites. Pour toutes ces raisons, des problèmes de pression complexes sont constatés. Le SIAEP d'Ablis essaie de les résoudre. M. CHANCLUD espère que la mise en service du château d'eau de Sonchamp y mettra un terme.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) : M. ALLES informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Région Ile de France a envoyé un courrier au Président du PNR précisant qu'il ne pouvait donner un avis favorable au périmètre à 76 communes.

Parc Relais A10 : Le Syndicat Intercommunal de Saint Arnoult en Yvelines prend en charge la Maîtrise d'Ouvrage du parking. La répartition du coût de financement de la gestion du Parking, estimé à 30 000 Euros annuels, n'est pas encore fixée. Une répartition sur les différentes communes dont les habitants utiliseraient le parc relais est à l'étude. La Direction Départementale de l'agriculture et de l'Equipelement devrait prochainement sonder les conducteurs de véhicules stationnant sur les abords de la route. Monsieur le Maire présente le plan du projet d'aménagement de l'échangeur A10 et RD 149 et de l'Aménagement d'un double « tourne à gauche » et du Parc relais.

Achat de masques de protection respiratoire : c'est à titre de prévention que l'acquisition, d'un carton de 400 masques agréés par le ministère de la santé, est décidée par la Mairie.

Contrat Rural : Monsieur Alles donne le résultat de l'appel d'offre au Conseil Municipal. Suite à l'ouverture des plis, peu d'entreprises ont déposé leur candidature. Pour un lot il n'y a eu qu'une seule réponse c'est pourquoi la commune a été autorisée à recontacter d'autres entreprises.

Subvention accordée par le Conseil Général de 135 euros pour l'achat du désherbeur thermique.

Journée du patrimoine les 19 et 20 septembre : Mme LEFEVRE se charge de trouver les bénévoles pour ouvrir l'église de Longvilliers.

Ecole maternelle de Longvilliers : M. ALLES informe le Conseil Municipal que les deux instituteurs ont demandé leur mutation. Le poste de M. LAVAUX est déjà repris par une institutrice travaillant actuellement à Bonnelles et le poste de directrice de Mme DE CHASTENET n'a pas encore été affecté à ce jour. Le Conseil Municipal leur souhaite une bonne réussite professionnelle dans leurs nouvelles affectations.

Fontaine place de l'Eglise : Mme DUPONT expose que :

- suite à la visite d'un technicien du SIAEP D'Ablis, l'endroit le plus propice serait entre le banc et la route à l'angle de la rue de l'église.
- La fontaine serait en fonte verte « type bayard » avec une manivelle pour faire couler l'eau.
- Un devis pour le coût sans la pose est établi à 1 217,78 € H.T , un devis avec pose pour un montant de 1896.96 € H.T. Un formulaire de demande d'abonnement a été envoyé si on installait la fontaine.
- La borne serait fournie par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse à condition d'en faire la demande.
- Les travaux auraient lieu lors de la construction des abords dans le contrat rural.

M. CHANCLUD explique qu'il est possible de faire un puisard comme au cimetière ou de brancher directement l'eau écoulée sur la conduite d'assainissement.

M. ALLES demande que la question soit soumise au vote. Il y a eu 5 voix pour et 5 voix contre. Monsieur le Maire propose de soumettre le sujet à la prochaine séance du conseil municipal.

Mme LEFEVRE souhaiterait que la fontaine de Bouc Etourdi soit fixée à nouveau plutôt que d'être stockée.

Mme DUPONT explique qu'elle a sollicité les conseils de l'architecte du PNR pour les fontaines des hameaux dans le but de les remettre en état. A la demande de Mme DUPONT, un fontainier passerait sur la commune cet été pour établir un devis gratuit. Ce projet de restauration du petit patrimoine verniculaire dans les hameaux du Bouc étourdi, du Petit Plessis et de Reculet pourrait être fortement subventionné par le PNR et conforterait en outre un projet (encore à l'étude avec le conseil régional et le département) de boucle équestre destinée à la randonnée, en permettant de faire boire les animaux.

Commémoration du 8 mai et du 11 novembre: Monsieur le Maire propose que la commémoration du 11 novembre ait lieu uniquement au monument aux morts et la commémoration du 8 mai uniquement à la stèle puisque nous n'avons pas de morts de la deuxième guerre inscrits sur ce monument. Cela allégerait les déplacements lors des cérémonies.

La séance est levée à 23H00.

Pour extrait en Mairie le 25 juin 2009.